



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ACTIVITE EAU POTABLE

POUR LE BUDGET 2019

Conseil Syndical Janvier 2019

Depuis la loi du 6 Février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel. Il doit néanmoins donner lieu à un vote du Conseil Syndical.

Concernant le contenu du DOB, ce même article du CGCT dispose que le débat doit porter sur les « orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune ».

Table des matières

1	CONTEXTE GENERAL	4
1.1	Situation globale	4
1.2	Les dépenses d'investissements	4
1.2.1	Travaux d'investissement	4
1.3	La gestion patrimoniale	11
2	LES PERSPECTIVES DE RECETTES DU SERVICE EAU POTABLE	12
2.1	La redevance eau potable	12
2.2	Abonnement	14
2.3	Les diverses recettes	14
2.4	Le taux de recouvrement	14
2.5	Les redevances	15
2.6	Consommations par ville	16
3	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
3.1	Une maîtrise des dépenses de fonctionnement des services	17
3.2	Les dépenses de personnel seront stables pour l'année 2019	17
3.3	Des dépenses de fonctionnement	17
3.4	Les dépenses de fonctionnement en 2018	18
4	L'ENDETTEMENT DU SERVICE EAU POTABLE	19
5	LES PRINCIPAUX CHIFFRES	20
5.1	En fonctionnement	20
5.2	En investissement	20

1 CONTEXTE GENERAL

1.1 Situation globale

La croissance française est estimée par l'INSEE de 1.5 % pour 2018. Le nombre de chômeurs baisse de 48 000 et s'élève à 2.5 millions de personnes. Dans un même temps le taux d'emploi augmente de 0.1 point et le taux d'activité est stable. Le taux de chômage baisse pour les jeunes et les personnes de 25 à 49 ans ; il est stable pour celles de 50 ans ou plus.

Parmi les chômeurs, 1 million déclarent rechercher un emploi depuis moins d'un an. Le taux de chômage de longue durée s'établit ainsi à 3.6% de la population active au deuxième trimestre 2018, comme au trimestre précédent. Il diminue de 0.4 point sur un an.

1.2 Les dépenses d'investissements

1.2.1 Travaux d'investissement

1.2.1.1 Réalisés en 2018

Compte tenu de la situation financière et de la stabilité des recettes attendues pour l'année 2018, le SIRA a limité les dépenses d'investissements. De plus l'Agence de l'Eau Artois Picardie réclame un versement de l'ordre de 795 000 pour la redevance pollution uniquement. En effet, au fil des dernières années, nous avons accumulé des retards de paiement. Puis, le taux de la redevance a augmenté sur les six dernières années.

1.2.1.2 Prévus en 2019

Comme prévu dans le plan pluriannuel concerté 2017 (PPC) avec l'Agence de l'eau Artois Picardie, les travaux décrits ci-dessous sont inscrits :

- Campagne les Guînes : construction d'une station d'épuration ;

Campagne les Guînes, construction d'une station d'épuration et réalisation d'un ouvrage de transport des eaux usées.

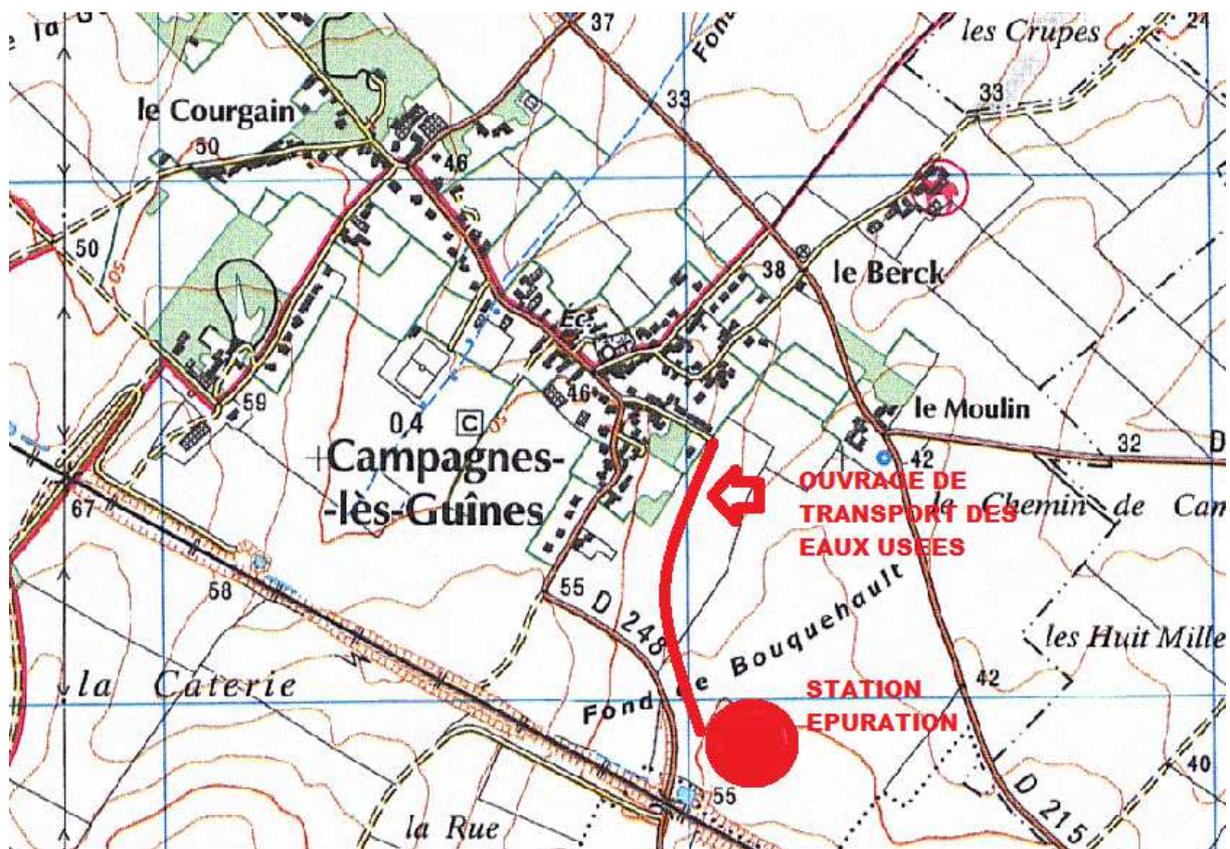
L'arrêté préfectoral de protection des champs-captants prévoit la mise en place d'un système d'assainissement collectif sur la commune de Campagne les Guînes. La station d'épuration est prévue le long de la ligne TGV. Les eaux traitées doivent être infiltrées, sur recommandation de l'hydrogéologue agréé. Par conséquent, la moitié du terrain est utilisée pour infiltrer les effluents traités, l'autre moitié pour la construction de la station d'épuration. Compte tenu de la surface de terrain disponible, le choix du type de station s'oriente vers un système compact, type boue activée.

Pour acheminer les effluents de la commune vers la station d'épuration, nous réaliserons la pose d'un ouvrage de transport des eaux usées ; une conduite sous pression qui traversera les champs en accord avec les propriétaires.

L'ensemble sera financé par l'Agence de l'Eau, la commune et le SIRA eau potable. En effet, une partie du territoire de la commune de Campagne des Guînes est comprise dans le périmètre de protection des champs captants de la commune d'Andres.

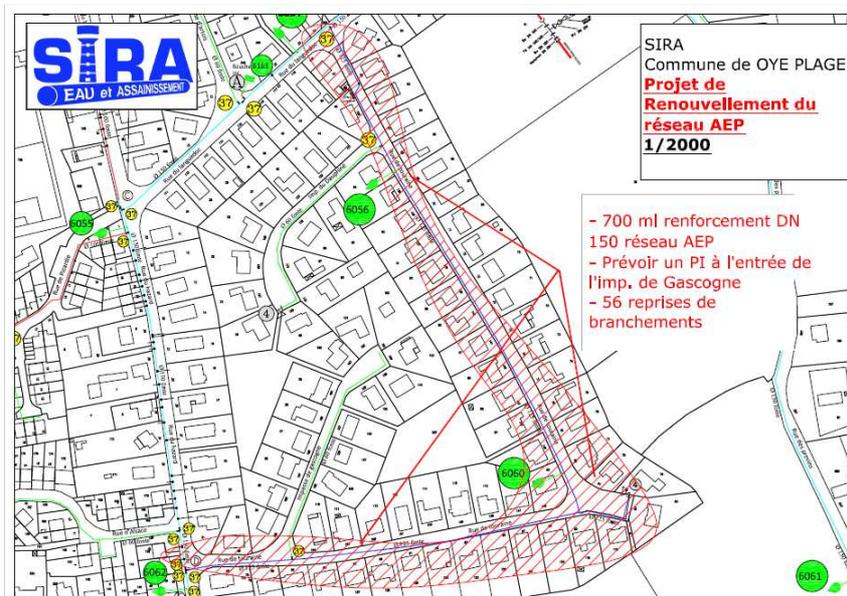
Lorsque les travaux d'assainissement sont situés dans la zone de protection, seuls l'Agence de l'Eau et le SIRA eau potable se partagent le financement des travaux. Par contre hors zone de protection, le SIRA eau potable ne finance pas.

Pour les ouvrages communs (station d'épuration, OTEU) l'Agence de l'Eau, la commune, le SIRA eau potable financent les travaux. Toutefois le montant du SIRA eau potable est calculé en fonction du nombre de maisons localisées dans la zone de protection des champs captant par rapport au nombre total d'habitations. Le ratio est de 44.07. Le montant de la participation du budget eau potable est estimé à 210 000 € HT. Compte tenu du montant de l'investissement, le SIRA contractera un prêt. Il sera fléché sur les trois EPCI. De telle façon que si une des EPCI qui composent le SIRA décide de prendre en gestion sa compétence eau potable, elle se voit dans l'obligation de reprendre une partie de l'emprunt.



Oye Plage, rue de Touraine et les impasses Gascogne et Dauphiné.

La ville d'Oye plage prévoit la restructuration complète de la rue de Touraine. L'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public sont prévus ainsi que la remise en état de la voirie. Nous n'avons pas de problème de dimensionnement en eau potable. Après sondage et vérification la conduite ne nécessite pas son remplacement. Par contre, il est indispensable de réaliser le renouvellement des 85 branchements, vannes comprises. Le montant des travaux est estimé à 81 000 € HT.

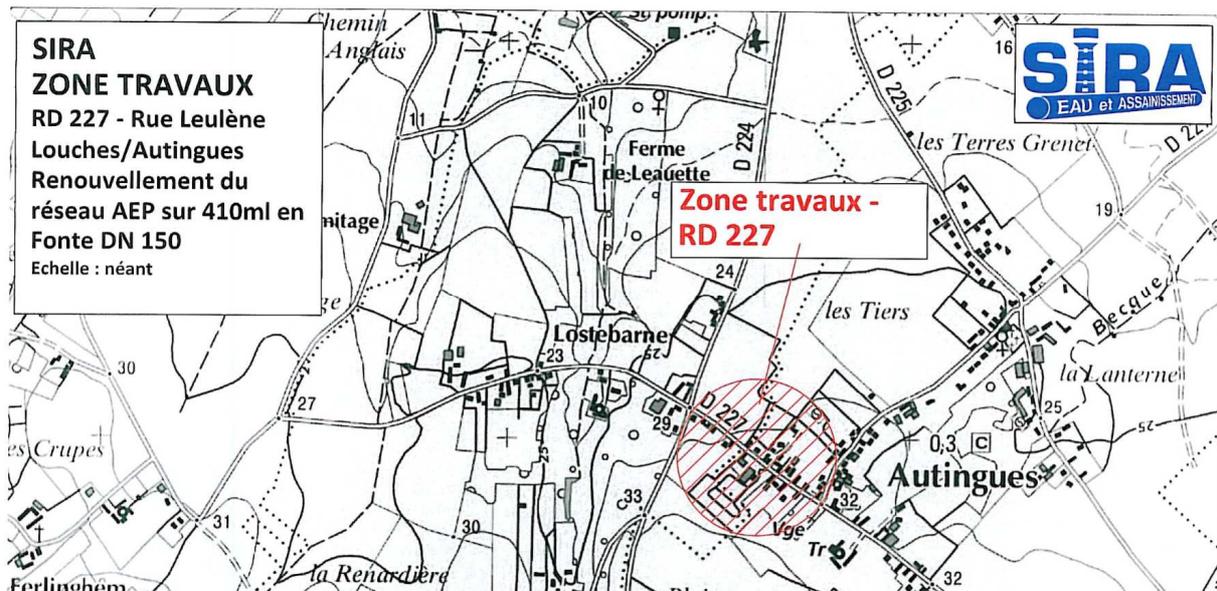


Dans le cadre de la défense incendie des rues des petits moulins et de la Hocquerie, la commune a commencé par renforcer la rue Merlier en posant une conduite de diamètre 250 mm pour assurer le débit requis (60m³/h). Toutefois, il faut poursuivre la pose de la canalisation. La commune souhaite réaliser le tronçon situé entre les rues Merlier et Hocquerie. Cela représente environ 250 mètres de conduite en diamètre 225 PVC. Le SIRA payera le remplacement de la canalisation d'eau potable au diamètre identique ainsi que la moitié du coût des terrassements. Le montant est estimé à 30 000 euros.



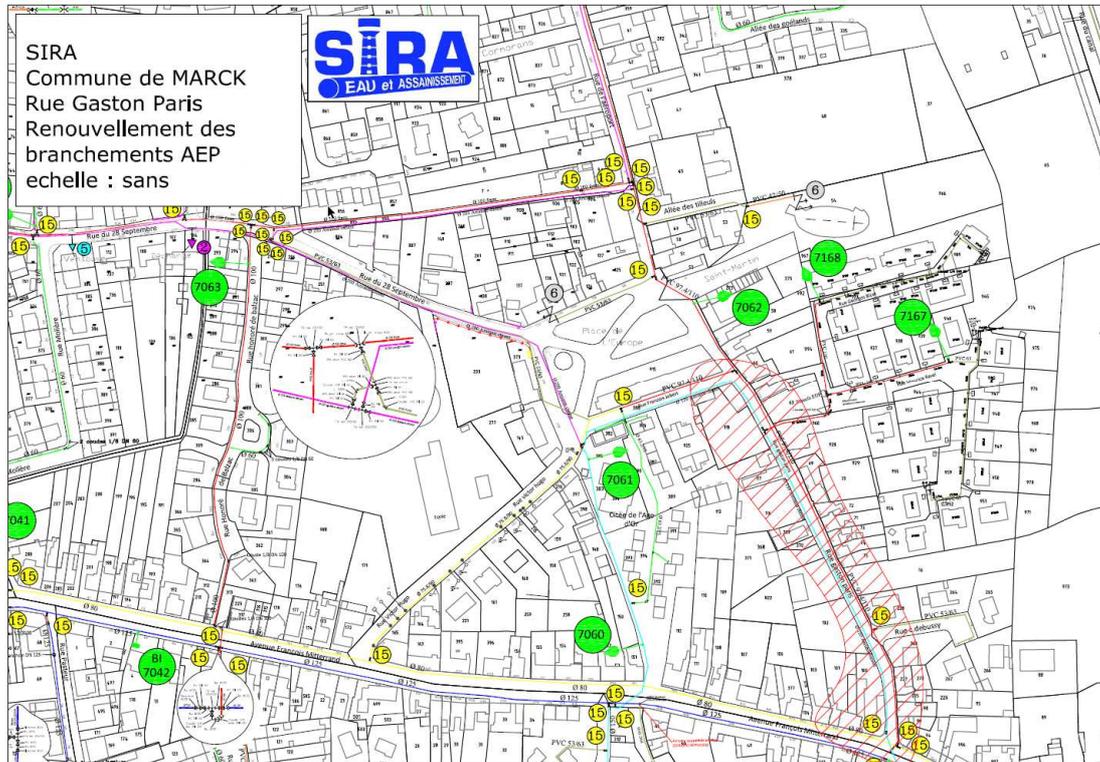
Autingues, rue Leulène

Cette rue est très longue puisqu'elle traverse le village d'est en ouest. Les travaux se situent entre la rue Northout et Lostebarne soit une canalisation de 410 mètres ? de diamètre 150 mm. La conduite d'eau potable existante est vieille et on dénombre de maintes réparations. Compte tenu de l'abandon du projet d'assainissement collectif de la commune, il est indispensable de la renouveler. Le montant est estimé à 78 000 euros.



Marck, place de l'Europe, rues Victor Hugo, François Jobert et Gaston Paris.

Suite à l'aménagement de la place de l'Europe et des rues adjacentes, nous avons commencé à renouveler les branchements d'eau potable en janvier 2017. Deux tiers ont été changés. Il reste à réaliser le renouvellement de 32 branchements rue Gaston Paris. Le montant s'élève à 16 000 euros.



Les Attaques, rue de la rivière Neuve

Le SIRA intervient régulièrement sur la conduite de la rivière neuve. Trois fois par an, nous réparons des fuites. Les travaux consistent à renouveler 1230 mètres de canalisation en pvc 90 et 156 mètres de conduite en pvc 63 mm. Le montant est estimé à 65 400 €



Landrethun les Ardres, rue de la chapelle

Dans le cadre de la défense incendie, la collectivité va poser un poteau d'incendie rue de la Chapelle. Toutefois la conduite doit être changée pour assurer le débit requis (60m³/h). Actuellement le diamètre de la conduite d'eau est en 60 mm en fonte grise. Le projet prévoit le remplacement de la conduite existante sur une longueur de 234 ml en diamètre 150 mm en fonte. Le SIRA payera le remplacement de la canalisation d'eau potable au diamètre identique ainsi que la moitié du coût des terrassements. Le montant s'élève à 11 000 euros.

L'an prochain la commune prévoit des travaux de voirie.

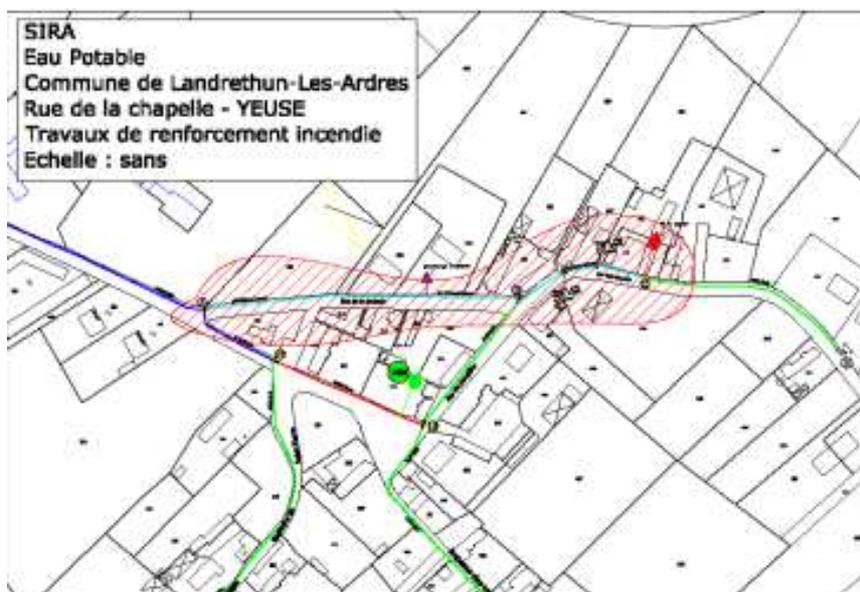


Tableau récapitulatif des investissements

SIRA				
INVESTISSEMENTS 2019				
Libellé	Imputation	Montant HT	Subventions	SIRA
LES ATTAQUES		65 400 €	0 €	65 400 €
Rue de la rivière neuve		65 400 €		
CAMPAGNE LES GUINES		210 000 €		210 000 €
STEP + OTEU		210 000 €		
OYE PLAGE		111 000 €	0 €	111 000 €
Rue de touraine		81 000 €		
Rue Merlier et Hocquerie		30 000 €		
AUTINGUES		78 000 €	0 €	78 000 €
Rue Leuléne		78 000 €		
MARCK		16 000 €	0 €	16 000 €
Gaston Paris		16 000 €		
LANDRETHUN		11 000 €	0 €	11 000 €
Rue De la Chapelle		11 000 €		
GROS TRAVAUX SUITE A REPARATION		150 000 €	0 €	150 000 €
Renouvellement compteurs				
TOTAL			0 €	641 400 €

Subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Dans le cadre de travaux de réhabilitation ou de remplacement de canalisation l'Agence de l'Eau subventionne les travaux.

Le montant de la participation est décomposé en:

- d'une avance de 25% du coût des travaux, remboursable sur 20 ans,
- d'une subvention de 25% du coût des travaux
- de 15 % supplémentaire de subvention, dans le cadre de la solidarité urbain rural.

Ce type de financement s'applique également dans le cadre de la protection des champs-captants.

L'installation de compteur de sectorisation pour la recherche de fuite est subventionnée à 70%.

La mise en place d'outil de télégestion et la réfection des réservoirs d'eau potable sont subventionnés à hauteur de 25 % d'avance et 25% de subvention.

Auparavant, l'Agence de l'Eau demandait une étude patrimoniale aux collectivités. Or le SIRA ne l'a pas réalisée. En effet, compte tenu de la loi Notre, en accord avec l'Agence de l'eau, cette étude n'a pas été menée. Malgré tout l'Agence de l'Eau fait appel à des projets

qui peuvent être subventionnés. Pour prétendre à ces subventions, l'Agence de l'Eau Artois Picardie impose un prix minimum de l'eau.

1.3 La gestion patrimoniale

La gestion patrimoniale est une approche à long terme qui tient compte de l'état du patrimoine tout au long de son cycle de vie, dans le but d'assurer le niveau de performance requis du service dans un contexte réglementaire et économique contraint.

Qu'est que comprend le patrimoine ? C'est l'ensemble des installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que de collecte et de traitements des eaux usées. Ce sont des biens communs qui représentent des enjeux financiers. Le patrimoine c'est l'ensemble des actifs utilisés pour la fourniture du service. En France le patrimoine total est estimé à :

- 195 Md euros pour l'eau potable,
- 204 Md euros pour l'assainissement

La valeur estimée du patrimoine du SIRA pour l'eau potable est de L'ordre 130 000 000 €.

Pour maintenir en état de fonctionnement ce patrimoine, Il faut donc :

- mettre en œuvre des actions à court, moyen et long terme,
- maintenir un niveau de performance,
- appliquer un prix acceptable au consommateur.

Le niveau de performance comprend :

- la Qualité de l'eau distribuée,
- la continuité de service,
- l'impact environnemental : préservation de la ressource.

La gestion du patrimoine des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement est essentiellement réglementée dans le code des Collectivités Territoriales, le code de l'environnement et les lois LEMA et Grenelle II. La stratégie de la gestion patrimoniale repose sur des approches techniques, budgétaires et financières. La prise en compte de ces approches doit déboucher sur un plan d'actions et par déduction un plan pluriannuel d'investissement pour les besoins à long terme.

En France, le coût du renouvellement du patrimoine est estimé à 1€ du m³. Si l'on considère que l'on renouvelle le patrimoine du SIRA sur 100 ans, pour une facturation d'environ 1,4 M de m³, cela revient à consacrer 0.92 € par m³.

2 LES PERSPECTIVES DE RECETTES DU SERVICE EAU POTABLE

2.1 La redevance eau potable

Le nombre de mètres facturés est de l'ordre 1 345 063 m³ en 2018 contre 1 424 00 M³ en 2017 en recul de 4.20 %. Le nombre de mètres cube par foyer est de l'ordre de 75 m³ soit 90 litres par personne par jour. Dix ans auparavant, il était de 110 litres par personne. Le nombre d'abonnés est de 15 460 pour l'année 2018 soit une baisse de 3.08 %.

Actuellement l'abonnement est de 37.97 € HT pour un prix de 0.8112 € HT. Depuis plus de 6 ans, le comité n'a pas augmenté ces prix.

Dans le cadre du 11^{ème} programmes de l'Agence de l'Eau (2018-2024), les collectivités souhaitant obtenir des subventions, devront nécessairement fixer le prix de l'eau à 1,30 € minimum. Pour déterminer ce prix, il faut prendre le prix de l'eau du SIRA multiplié par 120 m³. A ce résultat s'ajoute le prix de l'abonnement, la somme des deux est à diviser par la référence de consommation de l'Agence : 120 m³. Le prix résultant est hors taxes et ne prend pas en compte les redevances prélèvement et pollution. Nous devons ajouter également le contrat de ressource. En effet, cette somme revient au SIRA.

Lorsque l'on effectue ce calcul, on obtient un prix de $((120 \times (0,8112 + 0,0433) + 37,97) / 120) = 1,17 \text{ €}$ soit une augmentation d'environ 0,13 €

L'application de ce prix planché, imposé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie entrainera une hausse de 10 % du prix de l'eau net. Avec les redevances et la tva, la hausse serait de 7%. Le prix sera de 0,95 € HT.

Si le Sira décide de ne pas appliquer la valeur planchée de l'Agence de l'Eau, il ne sera pas éligible aux possibilités de subventions:

- d'une avance de 25% du coût des travaux, remboursable sur 20 ans,
- d'une subvention de 25% du coût des travaux
- de 15 % supplémentaire de subvention, dans le cadre de la solidarité urbain rural.

Les tableaux suivants indiquent les prix pratiqués par d'autres Collectivités pour la part fixe et variable sans les redevances Agence de l'Eau et la TVA. Comme la part fixe varie d'une collectivité à l'autre, nous avons calculé le prix pour une consommation de 100 m³ et 90 m³ en intégrant la part fixe. Ensuite, nous avons divisé la somme total par 100 m³ et 90 m³ pour obtenir un prix au m³. Cela permet de comparer les prix. Le chiffre de 90 m³ représente la moyenne de consommation sur le SIRA.

2.2 Abonnement

Il est possible d'augmenter le prix de l'abonnement mais de façon très limitée. En effet, nous ne pouvons appliquer un prix d'abonnement dont la valeur serait supérieure à : $120\text{m}^3 \times \text{coût du service (hors taxe et redevance)} \times 0.4 = 38.93 \text{ €}$. Dans le cadre de l'application d'un prix de l'eau minimum à 1,30 € par m³, selon l'Agence de l'Eau, le prix de l'abonnement peut s'élever à 45.6 € maximum.

2.3 Les diverses recettes

Lors du départ des abonnés, nous facturons 32,48 € de frais. L'ensemble des factures représente environ 30 000 €. Nous proposons de le passer à 40 €.

Nous avons également des recettes de travaux pour un montant 160 000 €. Ce revenu provient de la réalisation de branchements, de travaux de modification de canalisation, de la pose de conduites dans les lotissements et de la pose de poteaux d'incendie.

2.4 Le taux de recouvrement

Le tableau suivant montre le taux de recouvrement des sommes perçues par la trésorerie. L'année d'émission des factures présente un taux de recouvrement faible (67.33 % pour la facturation en 2017). En effet, notre facturation est plutôt basée sur le second trimestre. Compte tenu, des délais de paiement, les recettes sont plutôt l'année suivante. Cette année, nous n'avons réussi à devancer de manière significative la relève des compteurs, compte tenu du retard de relève occasionné par la démission de nos releveurs et du lancement de la procédure d'appel d'offre.

Les chiffres montrent que nous avons un taux de recouvrement de 99,37% au bout de 5 ans et de 99,8% après 8 ans. Au-delà de cette date, le comptable public estime que les possibilités de recouvrement d'une dette sont faibles.

Année	Reste à recouvrer en 2017
2009	3 282 €
2010	8 174 €
2011	11 088 €
2012	12 841 €
2013	17 598 €
2014	34 837 €
2015	45 528 €
2016	58 224 €
2017	786 446 €

2.5 Les redevances

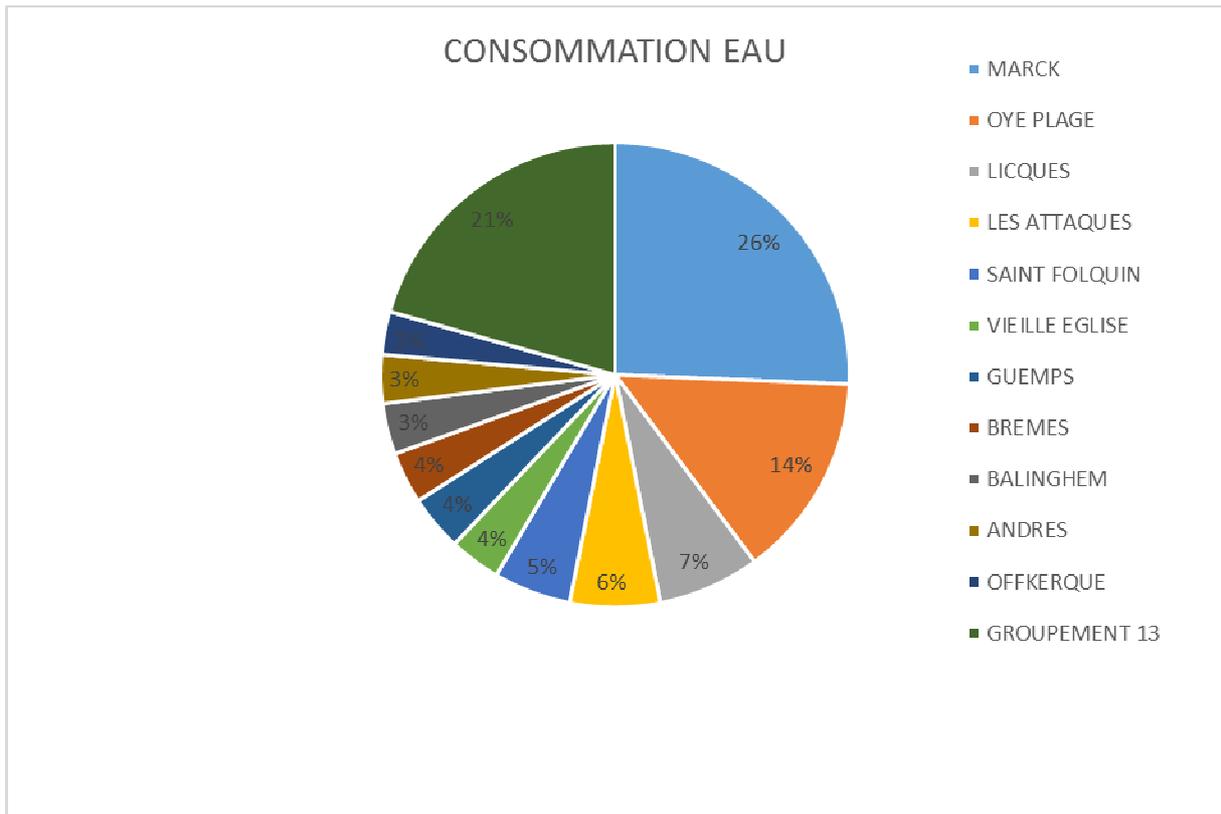
Chaque année, en mars le SIRA effectue sa déclaration de reversement des redevances pollution et prélèvement à l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour l'année écoulée. Dans cette déclaration, nous indiquons, pour la redevance pollution, le nombre de mètre-cubes facturé pour chaque commune et le taux de recouvrement de l'année concernée. Ce taux de recouvrement est donné par la trésorerie. Il dépend de la date d'envoi des factures et de la perception des recettes. Enfin le trésor public fournit les montants des sommes recouvrées sur les 8 dernières années.

Ainsi chaque année, la somme à reverser à l'Agence de l'eau peut varier de façon significative. Pour la redevance pollution, un calcul rapide permet d'apprécier le montant annuel que le SIRA doit reverser à l'Agence de l'Eau : $1\,425\,000 * 0,388 = 552\,000$ € HT.

Pour la redevance prélèvement, le SIRA doit s'affranchir d'environ 90 000 €. Par an, la totalité des redevances pour l'eau potable représente 642 000 € HT.

2.6 Consommations par ville

Le graphique ci-dessous représente le pourcentage de consommation d'eau potable par ville. Pour une meilleure lisibilité du graphique, les plus petits consommateurs ont été regroupés. Ce regroupement représente 13 communes. Le graphique est basé sur les consommations enregistrées en 2016. Pour l'année 2017, toutes les relèves ne sont pas terminées. Nous devrions constater une hausse de la consommation d'eau potable, à cause d'un printemps et un début d'été sec. La production journalière est d'environ 5100 m³ en période hivernale et 6500m³ en période estivale avec une pointe de 7500 m³.



3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.1 Une maîtrise des dépenses de fonctionnement des services

L'objectif sera de limiter la hausse des charges de fonctionnement du service, afin de rembourser la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 Euros. A noter que les frais de cette ligne de trésorerie ont été entièrement supportés par le budget assainissement.

3.2 Les dépenses de personnel seront stables pour l'année 2019.

Le chapitre relatif aux dépenses de personnel prendra en compte les évolutions de carrière des agents ainsi que les changements pouvant avoir lieu dans l'organisation des services.

L'année 2019 sera notamment marquée par :

- La reconduction du contrat à durée déterminée de Madame Francine Alluin. Elle est employée sur une base de 35 heures. La dépense salariale est affectée pour 50 % sur l'assainissement non collectif et pour 50 % sur le service eau potable.
- La reconduction du contrat de Madame Lemaitre Pascaline pour l'entretien des locaux du SIRA.

Par conséquent la masse salariale n'augmentera pas en 2019.

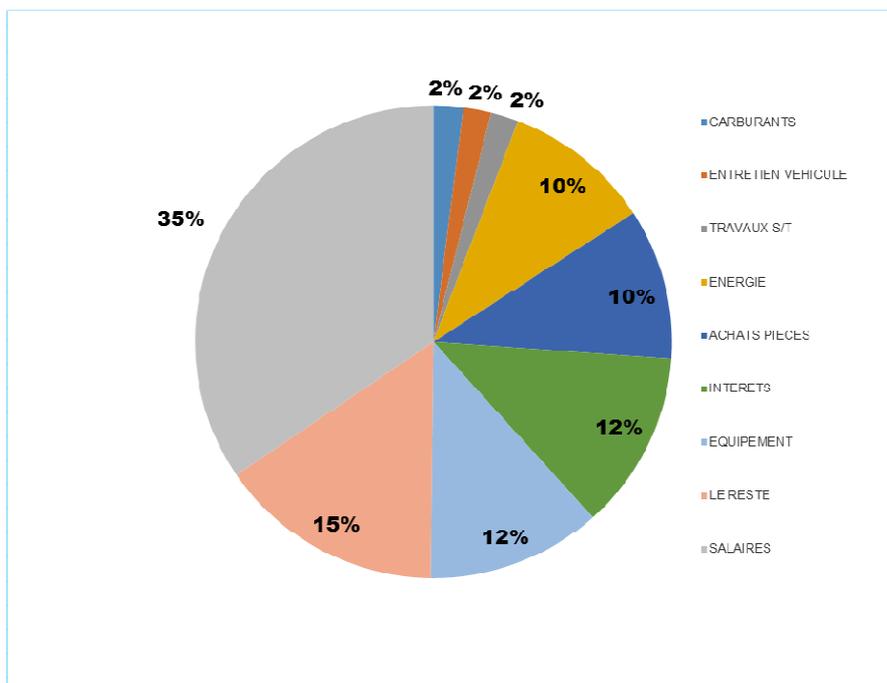
3.3 Des dépenses de fonctionnement

Nous avons procédé à la rénovations des gros camions et d'une partie du parc de véhicules. Par précaution, nous prévoyons le remplacement d'un véhicule ou la réalisation de réparation sur les véhicules. Le coût estimé est de 12 000 euros.

Dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, la réglementation nous oblige à procéder aux contrôles métrologiques du parc de compteurs. Il est souhaitable de renouveler ceux-ci tous les 15 ans. En effet, plus le compteur est âgé, moins il est précis. Un sous comptage de 3 % sur l'ensemble du SIRA génère une perte de recette de l'ordre de 56 000 € HT. Par conséquent le SIRA devrait remplacer 1000 compteurs par an. Actuellement l'achat d'un compteur est facturé 50 € HT. L'achat de compteur rentre dans l'état d'actif.

3.4 Les dépenses de fonctionnement en 2018

Le graphique ci-dessous représente les principales dépenses. Les plus petites sont appelées « le reste » pour faciliter la compréhension et garder un diagramme cohérent. En effet, si on ne prend pas en compte ces petites sommes, elles modifient le rapport de proportionnalité.



Le reste : les assurances, les analyses, frais d'affranchissement, créances éteintes les télécommunications, les déplacements, etc.

4 L'ENDETTEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

En 2019, nous avons 12 emprunts :

Le montant total des annuités est de :

- 242 020 € pour les amortissements
- 162 892 € pour les intérêts

En majorité ces prêts sont à taux fixe. Un emprunt est basé sur une devise (franc suisse), qui sera échu dans 3 ans.

La répartition des emprunts est la suivante :

- Caisse d'Epargne 30,99%
- Crédit Agricole 7,85%
- Crédit Foncier 20,27%
- Dexia 40,88%

Les intérêts représentent environ 67 % du capital

Le tableau suivant montre la date de réalisation, la date de fin des emprunts et les différents montants.

	Historiques des prêts						
Année de souscription	2001	2004	2005	2006		2014	2015
Année de fin	2021	2019	2045	2036	2030	2029	2040
Durée	20	15	40	30	27	15	25
Montant	304 425 €	101 500 €	1 600 000 €	750 000 €	500 000 €	400 000 €	1 000 000 €
	304 898 €	220 000 €	787 000 €	571 708 €			
		222 000 €					
Montant Total	609 323 €	543 500 €	2 387 000 €	1 321 708 €	500 000 €	400 000 €	1 000 000 €

Les prêts ne sont pas fléchés aux vues des descriptions des emprunts.

Le SIRA a souscrit une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole depuis les années 2010. Une deuxième ligne de trésorerie avait été souscrite avec la Caisse d'Epargne, fin 2016, le montant emprunté était de 200 000 €. En 2017, La Caisse d'Epargne n'a pas souhaité procéder au renouvellement de cette ligne de crédit. Par conséquent, nous avons procédé au remboursement de la Caisse d'Epargne fin 2017.

Le tableau ci-dessous retrace en fonction des années, le montant souscrit sur la ligne de trésorerie du Crédit Agricole.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant	2 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 400 000 €	900 000 €	700 000 €	700 000 €	600 000 €	500 000 €

5 LES PRINCIPAUX CHIFFRES

5.1 En fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Chp	Libellés	Bp 2017+DM	Bp 2018 + DM	Bp 2019	Chp	Libellés	Bp 2017+DM	Bp 2018+DM	Bp 2019
011	Charges à caractère général	876 722,72 €	833 652,56 €	995 947,06 €	13	Remboursement	83 600,00 €	67 500,00 €	40 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	717 400,00 €	782 450,00 €	790 000,00 €	777	Amortissements des subventions	225 341,21 €	223 208,30 €	220 000,00 €
14	Atténuations de produits	390 000,00 €	480 000,00 €	680 000,00 €	70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchan	2 930 830,43 €	2 432 000,00 €	2 300 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	53 750,00 €	116 000,00 €	46 600,00 €	74	Subventions d'exploitation	10 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
66	Charges financières	197 000,00 €	187 000,00 €	180 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	70 000,00 €	38 000,00 €	33 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	50 500,00 €	90 500,00 €	85 500,00 €	76	Subventions d'exploitation	- €		
42	Dotation aux amortissements	636 462,83 €	640 099,94 €	708 000,00 €	77	Produits exceptionnels	600,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
	TOTAL	2 921 835,55 €	3 129 702,50 €	3 486 047,06 €		TOTAL	3 320 371,64 €	2 784 208,30 €	2 606 500,00 €
	Virement à la section d'investissement	524 242,07 €	532 406,66 €	38 555,52 €		Résultats 2018	101 243,15 €	1 195 900,86 €	918 102,58 €
	TOTAL	3 446 077,62 €	3 662 109,16 €	3 524 602,58 €		TOTAL	3 421 614,79 €	3 980 109,16 €	3 524 602,58 €

5.2 En investissement

DEPENSES					RECETTES				
Chp	Libellés	Bp 2017+DM	Bp 2018 + DM	Bp 2019	Chp	Libellés	Bp 2017+DM	Bp 2018+DM	Bp 2019
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	225 341,21 €	223 208,30 €	220 000,00 €	40	Opérations d'ordre de transfert entre section	636 462,83 €	640 099,94 €	708 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	360 000,00 €	330 000,00 €	300 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	920 000,00 €	656 400,00 €	641 400,00 €	13	Subventions d'investissement	81 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
021	Immobilisations corporelles	63 000,00 €	72 000,00 €	62 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	300 000,00 €
045	Comptabilité distincte rattachée		100 000,00 €	100 000,00 €	045	Comptabilité distincte rattachée		100 000,00 €	100 000,00 €
	TOTAL	1 568 341,21 €	1 381 608,30 €	1 223 400,00 €		TOTAL	717 462,83 €	741 099,94 €	1 009 000,00 €
						Recette d'investissement	258 099,14 €	108 101,70 €	175 844,48 €
						Virement de la section de fonctionnement	524 242,07 €	532 406,66 €	38 555,52 €
	TOTAL	1 568 341,21 €	1 381 608,30 €	1 223 400,00 €		TOTAL	1 499 804,04 €	1 381 608,30 €	1 223 400,00 €

LES BUDGETS SONT EQUILIBRES